

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2619

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon parc auto - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2619**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon parc auto - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du Conseil du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon parc auto représente 25 contrats de délégation de service public dont les durées sont comprises entre 25 et 60 ans. Ainsi, sont exploités les parcs suivants :

- sous la forme d'affermages : Cité P2, Hôtel de Ville de Lyon, Part-Dieu centre commercial, Perrache, Rozier, Saint Antoine, Saint Jean et Villette,

- sous la forme de concessions : Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Croix-Rousse, Fosse aux Ours, gare de Lyon Part-Dieu, Gros Caillou, Hôtel de Ville de Villeurbanne, Morand, République, Saint Georges, Saint Just, Terreaux et Vendôme,

- sous la forme de baux emphytéotiques : Berthelot, Cordeliers et les Halles.

Trois contrats sont arrivés à échéance fin 2010 et ont fait l'objet d'une procédure de remise en concurrence ; il s'agit des parcs Hôtel de Ville de Lyon, Perrache et Villette.

Les rapports du délégataire, présentés au Conseil au titre de l'exercice 2010, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des 25 parcs, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'année 2010 :

Libellé		2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
					En %	Tendance
Indicateurs d'activité	capacité totale (places)	17 766	18 023	17 893	- 0,72 %	↘
	fréquentation horaire (nombre de passages)	6 437 232	6 399 770	6 452 285	+ 0,56 %	↗
	abonnements (nombre)	10 384	10 522	10 578	+ 0,53 %	↗
Indicateurs financiers (en K€)	chiffre d'affaires horaire	28 515	28 896	30 503	+ 5,56 %	↗
	chiffre d'affaires abonnements	9 786	9 706	10 565	+ 8,86 %	↗
	chiffre d'affaires global	40 471	41 710	42 847	+ 2,72 %	↗
	charge d'exploitation	35 494	33 984	34 734	+ 2,21 %	↗
	résultat net	4 149	6 492	7 687	+ 18,34 %	↗

La plupart des indicateurs sont orientés à la hausse.

Au niveau des indicateurs d'activité, la fréquentation horaire est en légère progression (+ 0,56 %), de même que les abonnements (+ 0,53 %), le cap des 10 000 abonnés ayant été franchi en 2008.

La présentation en données consolidées cache une situation contrastée suivant les parcs. En effet, les augmentations sont dues en majeure partie à la montée en charge des parcs ouverts depuis 2005. Elles compensent une érosion de la fréquentation sur les parcs les plus anciens, principalement en presqu'île. Les causes peuvent être conjoncturelles (baisse de fréquentation en fonction des crues sur les parcs de Saône, hausse du coût des carburants) ou structurelles (report sur les transports en commun sur le secteur Part-Dieu).

Il convient également de noter que la commercialisation des nouveaux parcs demeure inférieure aux prévisions contractuelles. Il est vraisemblable que la montée en charge des parcs se produira sur un délai plus long qu'au cours de la décennie précédente.

Au niveau des indicateurs financiers, le chiffre d'affaires augmente de + 2,72 %, sa composante "horaire" progressant de + 5,56 % et sa composante "abonnements" de + 8,86 %. Malgré l'augmentation de l'activité avec la montée en charge des nouveaux parcs, les charges d'exploitation sont bien maîtrisées avec une augmentation limitée à 2,21 %. Le résultat net, après un recul en 2008, retrouve une progression à deux chiffres (+ 18,34 %). Ce résultat est ainsi fluctuant en fonction des évolutions d'activité (montée en charge des nouveaux parcs principalement).

Les éléments fournis, tant au niveau des comptes de résultat que des bilans, traduisent clairement l'activité du délégataire en matière d'entretien courant et d'obligations de renouvellement sur les ouvrages.

En conclusion, l'exercice 2010 s'avère positif. Cependant, quelques points réclament une vigilance afin de déterminer d'éventuelles actions correctives : suivi de la montée en charge des parcs récents et équilibre comptable à long terme des opérations fragiles (Croix-Rousse et Berthelot).

Enfin, le délégataire a présenté son plan d'actions en faveur du développement durable.

Dans ce cadre, en 2010, LPA s'est vu décerner le label "Ville Lyon équitable et durable", remis par la Ville de Lyon aux entreprises éco-responsables oeuvrant pour un développement durable des territoires de l'agglomération lyonnaise.

Les rapports du délégataire ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 9 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2011 comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2010 produits par la société Lyon parc auto au titre de divers contrats de délégations de service public pour l'activité de gestion de parcs publics de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.